

PETR DU PAYS BARROIS
Séance du 27 janvier 2026

PAYS BARROIS

Rapport n°9

☎ 03.29.75.58.00

**AVIS DU SCOT DU PAYS BARROIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE
DE LA COPARY**

Exposé des motifs :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CC du Pays de Revigny-sur-Ornain (COPARY) du 25 septembre 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

Vu la transmission du projet de PDMS de la COPARY le 13 novembre 2025 pour avis au PETR du Pays Barrois,

Vu les échanges intervenus au sein du comité syndical,

Avis :

Le PETR du Pays Barrois tient à saluer le travail mené dans l'élaboration du projet de Plan de Déplacement Simplifié de la COPARY, reconnaît l'investissement important des élus et acteurs de la Communauté de Communes dans l'élaboration de ce document et apprécie le travail de concertation mené avec le PETR, mais aussi avec les habitants de leur territoire.

Le PETR du Pays Barrois salue l'ambition générale du PDMS en matière d'intermodalité, de transports collectifs, de mobilités alternatives à l'autosolisme et de développement d'infrastructures et d'aménagements favorables aux modes actifs. Ces orientations et les actions qui en découlent répondent bien aux prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le PETR du Pays Barrois se félicite également de la bonne intégration des orientations et actions portées par le PETR et la coopération inter-PETR de la Meuse, notamment dans le cadre du programme Roul'en Meuse et de la Stratégie cyclable du Pays Barrois. Cela concerne précisément :

- L'identification et l'aménagement des Points de rencontre mobilité
- Le développement et la pratique du covoiturage
- Le développement de l'autostop organisé
- La pacification et sécurisation des modes doux dans les centre-bourgs, inscrite au Schéma Directeur Cyclable du Pays Barrois
- La mise en œuvre des itinéraires cyclables définis dans le Schéma Directeur Cyclable du Pays Barrois

Toutefois, le PETR du Pays Barrois souhaite souligner qu'il est regrettable que le déploiement du réseau de points-nœuds cyclables ne figure pas explicitement dans le document, alors même qu'il constitue un levier structurant pour la lisibilité des itinéraires, la pratique cyclable du quotidien comme de loisir, et la cohérence à l'échelle interterritoriale.

L'adoption puis la mise en œuvre de ce PDMS permettront donc une réelle synergie et un relais des actions déjà menées par le Pays Barrois en faveur des mobilités durables.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de bien vouloir :

- **ÉMETTRE** un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain, assorti des observations développées ci-dessus.
- **MANDATER** le Président pour transmettre le présent avis dans les délais impartis.

Bar-le-Duc, le 22/01/2026

Le Président du Pays Barrois
Benoit HACQUIN